

Rapport du Président

Commission permanente du
jeudi 8 décembre 2022

N° CP-2022-11-6-5

N° applicatif 4795

6^{ème} Commission

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

Service instructeur

Service coopérations transfrontalières

Service consulté

SOUTIEN DE LA CEA AUX INSTANCES ET PROJETS DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE : - INFOBEST PALMRAIN - CONVENTION DE FINANCEMENT 2023-2025 - LANDESGARTENSCHAU NEUENBURG - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU DISPOSITIF DEDIE AUX ASSOCIATIONS

Résumé : INFOBEST PALMRAIN

Il est proposé de reconduire le cofinancement de l'INFOBEST PALMRAIN, instance transfrontalière trinationale d'information et de conseil aux citoyens sur les questions transfrontalières, en approuvant la nouvelle convention de financement de cette instance pour la période 2023-2025.

La participation financière de la Collectivité européenne d'Alsace s'élèvera au maximum à 65 539 € par an, correspondant à une contribution maximale de 196 617 € pour la période 2023-2025, se composant du salaire du chargé de mission et d'une somme en numéraire, d'un montant maximal de 114 886 € sur 3 ans.

LANDESGARTENSCHAU NEUENBURG

Dans le cadre du règlement d'intervention du dispositif mis en place pour financer les associations ayant assuré des animations sur le pavillon Alsace durant la Landesgartenschau de NEUENBURG, il est proposé d'octroyer quatre subventions de fonctionnement d'un montant global de 478 € se répartissant comme suit :

- 180 € à l'association « FERRETTE, la médiévale »,
- 86 € à l'association pour la gestion et l'animation du parc textile de WESSERLING,
- 114 € à l'association des Amis de la Ligne Maginot d'Alsace,
- 98 € à l'association du Fort de Mutzig.

I. INFOBEST PALMRAIN – Convention de financement 2023-2025

L'INFOBEST PALMRAIN est une instance transfrontalière trinationale d'information et de conseil aux citoyens sur les questions transfrontalières (emploi, retraite, impôts, transports...) située à VILLAGE-NEUF à la frontière franco-germano-suisse.

L'instance fait partie d'un réseau regroupant quatre INFOBESTs répartis le long du Rhin Supérieur. Créée en 1993, l'instance est animée par une équipe de 6 agents (représentant 5,5 ETP).

L'équipe de l'instance traite en moyenne 5 000 demandes d'utilisateurs par an concernant essentiellement : l'imposition des retraites, les prestations familiales et le statut du frontalier.

Le fonctionnement de l'INFOBEST est actuellement régi par une convention pour la période 2020-2022 entre les partenaires suivants :

- Du côté français
 - L'Etat ;
 - La Région Grand Est ;
 - La Collectivité européenne d'Alsace ;
 - La Communauté d'Agglomération Saint-Louis Agglomération ;
 - La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération ;
 - La Communauté de Communes Sundgau.

- Du côté allemand
 - Le Regierungspräsidium Freiburg ;
 - Le Landkreis Lörrach ;
 - Le Regionalverband Hochrhein-Bodensee ;
 - La Ville de Weil-am-Rhein ;
 - La Ville de Lörrach ;
 - La Ville de Rheinfelden ;
 - La RegioGesellschaft Schwarzwald-Oberrhein.

- Du côté suisse
 - Le Canton de Bâle-Ville ;
 - Le Canton de Bâle-Campagne ;
 - Le Canton de Soleure ;
 - La Commune d'Allschwil ;
 - La Commune de Bettingen ;
 - La Commune de Binningen ;
 - La Commune de Dornach ;
 - La Commune de Riehen ;
 - La Ville de Liestal ;
 - La Ville de Rheinfelden ;
 - La Regio Basiliensis ;
 - Le Basler Arbeitgeberverband.

La convention actuelle relative au financement de l'instance pour la période 2020-2022 arrivera à échéance le 31 décembre 2022. Dans cette perspective, il convient pour les partenaires de signer une nouvelle convention pour la période 2023-2025.

Le 26 janvier 2022, les membres du Comité directeur se sont accordés sur le caractère indispensable d'INFOBEST PALMRAIN et la nécessité d'assurer la continuité du service offert par l'instance.

A cette occasion, les membres ont approuvé le nouveau budget pluriannuel fondé sur le maintien de l'effectif actuel et sur la mise à disposition du poste de chargée de mission en communication au Réseau INFOBEST dans le cadre du futur projet INTERREG Maison de Services Rhin supérieur.

Le budget de l'instance pour la période 2023-2025 s'élève à 1 228 229 € soit 409 410 € par an (montant en hausse par rapport à celui en vigueur sur la période 2020-2022 : + 25 300 € par an pour la Collectivité européenne d'Alsace).

La nouvelle convention fixe la participation financière de la Collectivité européenne d'Alsace à hauteur de 65 539 € par an. Cette contribution est prise en charge par deux directions :

- La Direction des Ressources humaines prend en charge la rémunération du chargé de mission français mis à disposition de l'instance.
- Le budget de la Direction Europe et Transfrontalier prévoit une participation annuelle en numéraire maximale de 38 295 €, correspondant à une contribution globale maximale de 114 886 € pour la période 2023-2025.

L'augmentation budgétaire correspond à l'éventuelle prise en charge par les partenaires cofinanceurs d'un poste supplémentaire de chargée de mission en communication.

En effet, face à l'augmentation croissante des demandes d'utilisateurs, le Regierungspräsidium Freiburg (RPF) a mis à disposition des fonds (70 000 €) pour financer un poste supplémentaire de chargée de mission en communication pour l'année 2021.

En mai 2021, le RPF a sollicité le cofinancement de la Collectivité européenne d'Alsace afin de soutenir la prolongation du poste pour l'année 2022. Cette demande a fait l'objet d'une délibération de la Commission permanente du 4 avril 2022 approuvant le cofinancement du poste par la Collectivité à hauteur de 15 000 € pour l'année 2022.

Sur proposition du Comité directeur, les membres du Groupe de travail poursuivent actuellement leurs réflexions sur la possibilité de faire financer ce poste dans le cadre du projet INTERREG VI « Maison de Services Rhin Supérieur » (en cours de montage). Aussi, le coût du poste de la chargée de mission en communication pourrait être revu à la baisse.

Le budget présenté dans ce rapport constitue de ce fait une estimation maximale des dépenses de l'instance.

II. LANDESGARTENSCHAU NEUENBURG – Attribution de subventions au titre du dispositif dédié aux associations

Dans le cadre de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace et de divers partenaires à la Landesgartenschau de NEUENBURG-AM-RHEIN qui s'est déroulée du 22 avril au 3 octobre 2022, la Collectivité européenne d'Alsace a décidé, en accord avec ses partenaires, de prendre en charge les frais liés à la participation des associations à l'animation du Pavillon « Alsace ».

La Commission permanente du 20 juin 2022 (délibération n°CP-2022-6-12-13) a approuvé un règlement d'intervention, qui prévoit la prise en charge de frais de transport et de frais de repas.

Quatre associations ont sollicité une subvention de fonctionnement au titre de ce dispositif, représentant une somme totale de 478 € :

- L'association « FERRETTE, la médiévale », dont une troupe de danses médiévales et traditionnelles de 7 personnes a animé le Pavillon « Alsace » le 26 mai 2022. Elle sollicite une subvention de 180 € (déplacement et repas) ;
- L'association pour la gestion et l'animation du parc textile de WESSERLING, dont 3 membres ont assuré l'animation du Pavillon « Alsace » le 10 août 2022. Elle sollicite une subvention de 86 € (déplacement et repas) ;
- L'association des Amis de la Ligne Maginot d'Alsace de HUNSPACH, dont le président a assuré l'animation du Pavillon « Alsace » le 11 août 2022. Elle sollicite une subvention de 114 € (déplacement et repas) ;
- L'association du Fort de MUTZIG, dont 2 membres ont assuré l'animation du Pavillon « Alsace » le 11 août 2022. Elle sollicite une subvention de 98 € (déplacement et repas).

Elles ont transmis les documents prévus dans le règlement d'intervention et nécessaires au versement (justificatif de réalisation de l'animation et tableau des participants).

Le Comité technique Landesgartenschau a validé ces demandes de subventions, de même que les élus de la 6^{ème} Commission « Commission du patrimoine et du rayonnement alsacien », réunis le 25 novembre 2022.

Concernant l'INFOBEST PALMRAIN, au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de décider de poursuivre le cofinancement de l'INFOBEST PALMRAIN, instance trinationale d'information et de conseil aux citoyens sur les questions transfrontalières, pour la période 2023-2025 ;
- de décider de poursuivre ce cofinancement à hauteur de 114 886 € pour les années 2023-2025, correspondant à une contribution annuelle maximale de 38 295 € ;
- d'approuver la convention relative au financement de l'INFOBEST PALMRAIN pour la période 2023-2025, jointe en annexe au présent rapport et de m'autoriser à la signer ;
- d'autoriser le versement à la Regio Basiliensis, porteur financier de l'instance, de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace au titre des années 2023 à 2025, à raison de 38 295 € maximum par an, sur sollicitation écrite et en une fois après présentation et acceptation des comptes annuels de l'exercice précédent conformément à la convention financière à conclure.

Les crédits nécessaires sont prévus dans les orientations budgétaires 2023 sur le programme P051O009T02 - 904 (65-657382-048) pour un montant de 114 886 €, correspondant à 38 295 € pour les années 2023, 2024 et 2025.

Concernant la LANDESGARTENSCHAU NEUENBURG, au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'octroyer une subvention de fonctionnement d'un montant maximum de 180 € à l'association « FERRETTE, la médiévale » ;
- d'octroyer une subvention de fonctionnement d'un montant maximum de 86 € à l'association pour la gestion et l'animation du parc textile de WESSERLING ;
- d'octroyer une subvention de fonctionnement d'un montant maximum de 114 € à l'association des Amis de la Ligne Maginot d'Alsace de HUNSPACH ;

- d'octroyer une subvention de fonctionnement d'un montant maximum de 98 € à l'association du Fort de MUTZIG.

Les crédits seront imputés sur l'opération P052O003 Tranche 07 – Natana 2209-65-65748-048.

Chaque subvention fera l'objet d'un versement unique à effet immédiat, les pièces justificatives ayant été transmises en amont.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY